

VOL. 9

JUILLET 1903

No 7

BULLETIN
— DES —
RECHERCHES HISTORIQUES

—
ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

—
ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

—
*Qui manet in patria et patriam cognoscere tenet.
Is athenon civis sed peregrinus erit*

—+—
PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
RUE WOLFE
LÉVIS

RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de juillet : Le naufrage du *Chameau* près de Louisbourg en 1725, Placide Gaudet ; Lettre de l'hon. Jean-Thomas Taschereau, père du cardinal Taschereau à son beau-père, l'hon. Jean-Antoine Panet ; La première chapelle de Sainte-Anne de Beaupré, M de Ste-A. ; Le fief Saint-Denys, P. G. R. ; François Pelletier, premier colon du Lac Saint-Jean ; Oujatchouan ; Les barons de Saint-Castin ; Questions, etc.

Gravures : Extrait du Plan de Pile Royale ; Hon. Jean-Thomas Taschereau, sr.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

Abonnement : \$2 par année.

PUBLICATIONS RÉCENTES

Disputationes theologicae seu commentaria in summan theologiam D. Thomae. De Sacramentis (Secunda Pars) necnon de Novissimis auctore Aloisio—Adulpho Paquet. Quebeci ex typographia S.-A. Demers—1903.—Prix \$1.50.

Edifices religieux érigés dans la province de Québec sous la domination française, par Horace Têtu. Québec—1903. Prix : \$0.15.

Annuaire de l'université Laval pour l'année académique 1903-1904—no 47. Québec, imprimerie S.-A. Demers—1903.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 9

JUILLET 1903

No 7

LE NAUFRAGE DU CHAMEAU PRES DE LOUIS-BOURG EN 1725

Je crois rendre service à l'Histoire en publiant toutes les pièces—jusqu'à présent inédites à l'exception d'une—se rapportant au naufrage du vaisseau du Roi, le *Chameau*, qui sont au bureau des archives canadiennes à Ottawa.

C'est dans la nuit du 27 au 28 août 1725, que se brisa cette belle et grande flûte française de 60 canons sur un rocher couvert nommé, sur la carte de l'amirauté anglaise, *Chameau Rock*, et *Roche sous l'eau*, sur celle dressée en 1744, par M. Bellin, ingénieur de la marine française.

D'après les sondages anglais la profondeur qui couvre le *Chameau Rock* varie de 10, 12, 14, 15, 16, et 18 pieds, tandis qu'aux alentours elle est de 24, 30, 31, 34, 36, 78 et 138 pieds.

Dans quelques-uns des documents qui vont suivre cette Roche sous l'eau, comme l'appelle Bellin, est nommée *basse*.

Cette dernière appellation est encore usitée par les Acadiens, dans les provinces maritimes, pour indiquer un amas ou banc de sable qui devient découvert, ou en partie, à marée basse. Ainsi nous disons : une grande basse, une petite basse.

Basse est donc un vieux mot apporté de France par les premiers colons de l'Acadie, et nous, leurs descendants, l'avons religieusement conservé.

La basse sur laquelle a péri le *Chameau* est à huit milles environ au nord de Louisbourg.

Au dessous et vis-à-vis de cette basse est un ilot dont il est plusieurs fois question dans les pièces qu'on va bientôt lire. Sur nos cartes géographiques anglaises il est appelé *Portnovo Island*, et sur celles de l'amirauté britannique, *Portnova Island*. C'est tout simplement une corruption du nom français Portnove. C'est en effet, le nom que donne Bellin sur sa carte de 1744, et aussi sur celle publiée en 1764.

Sur celle de 1744, à partir de Louisbourg, et en gagnant vers le nord, sur la côte de l'est de l'île Royale, on y lit les noms suivants : " Havre à l'Anglois aujourd'hui Louisbourg, Grand Lorembec, Petit Lorembec, Port de la Baleine, Isle de Portenove ou la Baleine, Isle aux Cannes, etc.

Sur la carte de 1764, Bellin dit *Ilot de Portenove*, et c'est le mot propre et qui s'applique également à l'Isle-aux-Cannes, qui n'est qu'un simple ilot, comme Portenove.

L'ilot de Portenove est au sud de la basse, et à l'est du Port de la Baleine. La côte ici forme une grande échancreure qui porte le nom de Grande Anse de Portenove. C'est dans cette anse, au nord du port de la Baleine, que le *Chameau*, après s'être brisé sur la basse, s'est perdu corps et biens. Personne ne fut sauvé.

C'est au Petit Lorembec et à la Baleine que le Père Michel-Ange, récollet, missionnaire en ces lieux, enterra plus de 180 personnes, comme il nous l'apprend dans sa lettre au Père Isidore.

Cinq cahiers des registres de l'état civil, à Laurent-le-bec, la Baleine, Port-au-Basque, Havre Saint Esprit, de 1715 à 1756, sont aux Archives du Ministère de la Marine, à Paris, ainsi que quatorze cahiers de ceux de Louisbourg et trois de l'île St-Jean. Déjà cinq volumes des registres paroiss-

naux de Louisbourg ont été transcrits, et sont au bureau des archives canadiennes, à Ottawa, où ils ont été reçus le 11 août dernier. Des copistes sont à transcrire les autres, et le tout ne sera probablement pas envoyé à Ottawa, avant au moins un an, peut être plus. Il est possible que les registres de Lorembec et de la Baleine nous apprendront les noms de quelques-unes des personnes qui ont péri sur le *Chameau*.

Les seuls noms qu'on trouve dans les pièces que je livre au public sont ceux de MM. de Chazelles, intendant du Canada ; de Louvigny, gouverneur des Trois-Rivières ; Aubert, conseiller du Conseil Supérieur de Québec ; de LaGesse, fils de M. de Ramezay ; L'Hermitte, ancien major des troupes à Plaisance et à Louisbourg, et ensuite lieutenant du Roi aux Trois-Rivières ; de LaChauvinerie ; Du Vivier, probablement officier, fils d'un capitaine des troupes du Canada, mais certainement pas un des Du Vivier qu'on trouve à l'Acadie, à l'Île Royale et à l'Île St-Jean ; Pachot, lieutenant de la compagnie de la Vallière, à l'Île Royale, et qui était passé en France l'année précédente ; Marrison, lieutenant d'artillerie ; de Ste James (*sic*), commandant du *Chameau* ; et Chaviteau, le premier pilote, que Montcalm dans son *Journal*, page 48, qualifie de pilote " le plus pratique de ces mers. "

M. de Mézy, ordonnateur à l'Île Royale, dans sa lettre, à M. Bégon, intendant du Canada, en date du 3 septembre, à propos de ce naufrage, dit : " Je n'ai pu faire ramasser jusqu'à présent le long de la côte que les papiers que je vous envoie dans un paquet mis tout ensemble sans ordre. "

Parmi ces papiers se trouvait le *Journal* des pilotes dont le Père de Charlevoix a certainement eu connaissance.

A la page 47 du tome III de son *Histoire de la Nouvelle France*, cet auteur, dans une lettre datée de Rochefort, le

30 juin 1720, écrit : “ Je vais demain m'embarquer sur le *Chameau*, “ grande et belle flûte du Roi, laquelle est en rade sous l'Isle d'Aix, et j'y serai en pays de connaissance. J'ai déjà fait campagne avec M de Voultron, qui la commande, et avec Chaviteau, son premier pilote. ”

Dans une autre lettre datée de Québec, le 24 septembre de la même année, le même auteur raconte comment le *Chameau* a failli se briser sur les rochers, à la côte sud est de l'Isle de Terre-Neuve dans la nuit du 18 au 19 août 1720. Puis il fait un renvoi au bas de la page 57 où il dit : “ En 1725 le même Chaviteau se “ trompa d'une manière bien plus funeste. Il était encore pilote du Roi sur le *Chameau*, et ayant été plusieurs jours sans prendre hauteur, la nuit du 27 août ce navire se brisa sur un rocher, près de Louisbourg, dans l'Isle Royale, et personne ne se sauva. “ On trouva sur les journaux des pilotes qu'ils s'en croyaient encore à 70 lieues. ”

Montcalm nous apprend que Chaviteau “ se croyait à la hauteur du Cape Raye. ”

Il faut croire que ce général prit aussi connaissance du journal du pilote Chaviteau.

Où il fut publié en France un récit du naufrage du *Chameau*, ou le rôle des passagers a été conservé. Car, où le Père de Charlevoix a-t-il pu puiser ses renseignements pour dire, à la page 409 du tome II de son ouvrage précité, après avoir mentionné les noms de Chazelles, de Louvigny et de laGesse, que “ plusieurs autres officiers de la colonie, des ecclésiastiques, des récollets, des jésuites y périrent avec tout l'équipage ” ? Il en est de même pour Garneau, qui, à cette liste, ajoute “ des marchands, outre six maîtres d'écoles, ” et aussi “ chargé de colons pour le Canada. ” (1)

(1) “ Histoire du Canada, ” tome II, p. 114.

Voilà un point à éclaircir.

La carte qui accompagne ce travail est un extrait d'un grand et magnifique plan de l'Isle Royale, dressé en 1751, par Franquet. Elle a été faite par mon ami M. Régis Roy, du ministère des pêcheries et de la marine, chercheur, travailleur infatigable bien connu des lecteurs du *Bulletin des Recherches Historiques*.

On y remarquera sans doute que Portenove est écrit *Portenoue*. Cela provient qu'autrefois les *v*, les *u* et les *n* étaient faits comme les *u* de nos jours.

Après ces explications je cède la place aux pièces qui suivent.

PLACIDE GAUDET

PROCÈS VERBAL DE LA PERTE DU VAISSEAU
DU ROI LE " CHAMEAU "

29 août 1725.

L'an mil sept vingt cinq le vingt neuvième jour d'août, nous Jacques Ange LeNormant de Mézy, conseiller du Roi, commissaire de la Marine, ordonnateur à l'Isle Royale, ayant été averti qu'il était venu à la côte, de la Baleine, trois lieues de Louisbourg, une grande quantité de débris qui paraissait être d'un vaisseau du Roi parce qu'il y avait des fleurs de lis sur les poulies. Nous nous serions sur le champ transporté sur les lieux accompagné des sieurs de Bourville, major de l'Isle Royale, détaché par Monsieur de Saint Ovide, gouverneur, Sabatier, contrôleur, que nous avons appelés pour être présent.

Et après avoir parcouru le long de la côte depuis le grand Lorembec jusque par delà la Baleine nous aurions reconnu la tête du *Chameau*, figure qui était à l'éperon de ce vais

seau avec plusieurs papiers et lettres appartenant et inscrites du nom des officiers qui étaient dedans, entre autres papiers de marque la commission de Monsieur de Chazel, plusieurs poulies sur lesquelles étaient imprimées des fleurs de lis suivant l'usage des vaisseaux du Roi, plusieurs corps morts que la mer jetait sur les roches la plupart nus en chemises, et reconnus pour être des officiers et passagers embarqués sur *Le Chameau*, nommément Messieurs de Chazel, intendant, Chaviteau, le pilote, et Lagès (1) fils de Monsieur de Ramezay, gouverneur de Montréal, qui ont été enterrés au petit Lorembec, les sieurs de Marrion, lieutenant d'artillerie, et Pachot, lieutenant de compagnie au Canada, dans l'anse de Portenove, et plusieurs autres que nous avons fait tirer et ensuite enterrés.

Avons aussi trouvé une quantité prodigieuse de débris de barriques, de cloisons, baux, bordages, bouts de mâts et même jusque aux animaux, cochons, bœufs, moutons, canards et autres volailles noyés, mais particulièrement dans une grande anse dite de Portenove, parce qu'elle est vis-à-vis la petite Ile qui porte ce nom, et sur la basse de laquelle il y a apparence que ce vaisseau s'est perdu la nuit du vingt sept au vingt huit, suivant ce qu'en disent les pêcheurs du lieu, d'un coup de vent de sud-est épouvantable et sur une côte très ferrée. Nous y avons pareillement reconnu l'appareil du grand mâts avec le côté du navire de tribord, et, à un demi quart de lieue de là l'appareil de misaine avec l'avant du même côté, mais tout si engagé dans les rochers et dans

(1) Les cérémonies du baptême de Charles-Hector, fils de Claude de Ramezay, gouverneur des Trois-Rivières, et de Charlotte Denis, ont été supplées aux Trois-Rivières, le 18 mai 1696. Parrain : Hector de Callières, gouverneur de Montréal. Son frère Jean-Baptiste-Roch, baptisé à Montréal, en 1708, est celui qui livra Québec aux Anglais en septembre 1759. Renseignements fournis par M. Benjamin Sulte.

le goémon qu'il n'y a pas d'apparence que l'on puisse rien sauver que par morceaux.

Cependant nous avons établi des corps de garde de distance en distance pour retirer ce qui vient à la côte comme habillement, hardes et étoffes que la mer jette en pièces parmi le goémon et que l'on ne peut sauver qu'avec peine en très mauvais état. Ensuite nous avons donné les ordres nécessaires pour tirer hors le flot ce que la mer pourrait jeter sur la côte les jours suivants, et de tout ce, en avons dressé le présent procès verbal signé de nous et de ceux y dénommés.

Fait triple, deux pour être envoyés à la Cour par duplicata et l'autre pour être déposé au Contrôle de Louisbourg pour y avoir recours en cas de besoin, sur la côte de la Baleine, à trois lieues de Louisbourg, le jour et au susdits.

Lenormant de Mézy,

Sabatier,

Bouville, major.

Et aujourd'hui trentième du dit mois d'août, nous susdits, nous sommes transportés de nouveau tout le long de la côte où nous n'avons trouvé aucun changement du jour précédent ni aucuns effets de valeur tout venant en pièces et en pourriture, seulement plusieurs corps que la mer jetait sur le rivage que nous avons fait tirer et enterrer et avons signé comme ci-devant.

Lenormant de Mézy,

Sabatier,

Bourville, major.

Et le trente unième du dit mois, nous susdits, nous sommes de nouveau transportés et parcouru tout le long de la côte, où nous avons trouvé le tout dans le même état et avons fait tirer tout le jour plusieurs corps morts et plusieurs morceaux d'étoffe, linges et hardes que la mer jetait

parmi le goémon, le tout infecte et en pièces. Ensuite de quoi nous avons laissé le soin à Monsieur Sabatier, contrôleur, et Du Vivier, officier de la garnison, pour maintenir l'ordre le long de la côte et veiller à la conservation des effets s'il y en vient les jours suivants et nous sommes retirés.

En foi de quoi nous avons clos le présent procès verbal pour servir à telle fin que de raison.

Fait sur la Côte de la Baleine le jour et an susdits.

Lenormant de Mézy,
Sabatier,
Bourville, major,
Du Vivier.

LETTRE DE M. DE MEZY A M. LE MARQUIS DE
VAUIREUIL

A Louisbourg, ce 3 septembre 1725.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous donner avis avec une douleur inexprimable de la perte du vaisseau du Roi *Le Chameau* qui s'est perdu la nuit du vingt sept au vingt huit, du lundi au mardi, sur la petite isle de Portenove, à trois lieues d'ici environ, du vent d'est sud-est forcé, temps épouvantable, moins encore par la force du vent que par la situation de la côte qui est ferrée tout du long, de sorte que quoique le navire se soit perdu à demi portée de canon de la côte, il y est venu en pièces et personnes ne s'est sauvée pas même un des animaux qui pouvaient y être embarqués. Depuis trente cinq ans que je vais à la mer je n'ai vu ni entendu parler d'un naufrage si extraordinaire.

J'en écris au long le détail à Monsieur Begon, et j'ai

l'honneur de vous donner cet avis, afin que vous puissiez prendre vos mesures nécessaires pour ce qui est à votre charge pour les intérêts du Roi et de la colonie.

J'ai l'honneur d'être avec bien du respect, Monsieur,
Votre très humble et très obéissant serviteur.

DE MEZY

LETTRE DE M. DE MEZY A M. BEGON

A Louisbourg, ce 3 septembre 1725.

Monsieur,

Je viens d'être le témoin oculaire du plus affreux naufrage dont j'aie eu connaissance depuis trente cinq ans que je vais à la mer.

La nuit du vingt sept au vingt huit du mois passé le vaisseau *Le Chameau* s'est perdu dans l'anse de Porte Nove, sur cette côte, à une demi portée de canon de terre d'un vent d'est-sud-est forcé qui rend la mer épouvantable à cette côte ferrée. Le temps était si mauvais que les pêcheurs étaient enfermés dans leurs cabannes et n'eurent connaissance dans les anses voisines du débris que le mardi vingt huit à dix heures du matin. Nous n'en fûmes avertis, Monsieur de St-Ovide et moi, que le mercredi au matin. D'abord il y envoya quelques officiers, et ensuite il m'envoya la lettre qui lui en donnait avis de la perte d'un vaisseau du Roi. Sur le champ je partis pour me transporter sur les lieux pour ensuite prendre des mesures justes.

Le premier objet que je vis au petit Lorembec, à deux lieues et demie de Louisbourg, ce fut le corps du pauvre Monsieur du Chazel avec Chaviteau et, à ce qu'il m'a paru, Monsieur de Lagès que j'ai fait enterrer au dit lieu. Toute la côte était couverts de débris du vaisseau, de bariques en

pièces, car tout le navire a été mis en canelle. Le jeudi et le vendredi je les ai employés à établir trois postes pour sauver ce qui se pourrait d'effets et enterrer les morts. J'en fis enterrer encore quarante trois ces deux jours, car il ne s'est pas sauvé un seul homme, les cochons même qui nagent si bien sont venus morts à la côte. Il y a apparence que les canons, avec une partie des ponts et une partie du fond du navire avec l'argent, sont au milieu de l'anse dans un endroit où il n'y a que demi pieds (*sic*) d'eau (a) car le bâtiment a passé sur les basses à la voile, ce que je juge avec assurance ; tout l'appareil du grand mat étant venu à la côte, et les ris pris dans le grand h. nier. Ce que j'ai vu de mes yeux. Si vous avez deux ou trois bons plongeurs à Québec, envoyez-les moi.

Au reste prenez vos mesures pour faire vos achats pour la subsistance des troupes et les présents aux Sauvages, car vous ne devez pas compter que l'on puisse rien sauver qui vaille à moins qu'il ne soit resté beaucoup d'effets engagés avec les ponts dans le fond du navire. Car j'ai bien vu les côtes du navire, mais je n'ai vu ni l'estran ni l'etambot, et une partie du fond du navire que j'ai vue est de l'avant et certainement la partie de l'arrière y est restée avec les canons et l'argent, je n'ai pu faire ramasser jusqu'à présent le long de la côte que les papiers que je vous envoie dans un paquet mis tout ensemble sans ordre, je n'ai point vu les papiers du Roi.

Nous faisons partir une goëlette pour vous donner avis de cette malheureuse (perte). Le capitaine a ordre d'attendre à sept à huit lieues de Québec, et il ira un homme par terre pour vous porter notre lettre.

J'oublie de vous dire qu'outre les trois postes que j'ai établis pour sauver ce qui se pourra d'effets, j'ai fait afficher

et publier que l'on donnera le tiers de ce qui aura été arrivé. Car l'avidité de cinq ou six matelots, et même du peu de soldats que nous avons mis à la garde, est si grande qu'il est impossible de garder cinq ou six lieues de côte sans leur donner une partie de ce qu'ils sauvent. C'est le parti le plus sûr que j'ai pu prendre à l'exception de l'argent.

Ce qui me fait encore croire qu'une partie de ce qui était dans le fond de la cale est restée engagée avec les ponts, c'est que je n'ai pas vu un grand nombre de grosses futailles cerclées de fer, venues à la côte. Enfin comptez que je donnerai tous mes soins pour le bien du Roi et celui des pauvres malheureux partienliers perdus en cette occasion.

J'ai fait ramasser les débris d'un grand tabernacle que j'ai reconnu être pour les Pères Jésuites, parce qu'il y a dessus un Saint-François Xavier, que je leur enverrai lorsqu'on l'aura transporté ici.

Je suis avec bien de la considération, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

De Mézy

P.S. Il me vient une pensée. Selon toutes les apparences, ce qui vous embarrassera le plus ce sera le manque de poudre et de plomb. Le vaisseau *Le Dromadaire* n'est pas encore arrivé. J'engagerai Monsieur de Saint-Ovide à consentir à ce que je vous envoie une partie du nôtre et même de l'argent.

Je ne crois pas que vous proniez le parti de passer en France dans la présente conjecture. Je crois même que la Cour sera obligée de vous prier d'y rester. Je souhaite sur cela tout ce qui pourra vous convenir. Madame de Mézy et moi nous assurons Madame Bégon de nos respects très humbles, et j'attends de vos nouvelles.

LETTRE DE M. DE MEZY AU MINISTRE

A Louisbourg, ce 6 septembre 1725.

Monseigneur,

Un bâtiment qui est sous voile et qui part pour France, du départ duquel je n'ai point été averti, ne me laisse que le temps de vous informer quoique avec une mortelle douleur de la perte entière du vaisseau du Roi *Le Chameau*.

Ce vaisseau s'est perdu sur la basse du petit islot de Portenove, à trois lieues d'ici la nuit du vingt sept au vingt huit du mois dernier, d'un coup de vent de sud est. La mer était si rude et la côte est si ferrée en cet endroit que quoiqu'il ne se soit perdu qu'à un quart de lieue de la côte, il ne s'est sauvé personne et les débris sont venus en pièces.

Nous en avons donné avis à Monsieur Bégon par une goélette que nous avons fait partir aujourd'hui pour le Canada, afin qu'il puisse prendre ses mesures pour la subsistance et l'habillement des troupes. Avec le consentement de Monsieur de Saint-Ovide je l'ai envoyé vingt cinq barils de poudre de la nôtre. Nous aurions même été en état de lui envoyer de l'argent parce qu'il y a eu cette année de fort mauvais temps, ce qui a un peu retardé les travaux. Mais nous n'avons pas osé le faire sans ordre et sans la demande très forte de Monsieur le général et de Monsieur Bégon.

J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

De Mézy

(A suivre)

LETTRE DE L'HON. JEAN-THOMAS TASCHEREAU,
PÈRE DU CARDINAL TASCHEREAU, A
SON BEAU-PÈRE, L'HON. JEAN-
ANTOINE PANET

Jean Antoine Panet, Ecuier,
Québec.

Monsieur et cher papa,

Je m'enpresse de vous faire savoir une aventure qui m'est arrivée et dont je ne puis revenir. C'est que j'ai été élu hier à Saint-Joseph avec M. Langlois. Les circonstances de cette élection sont singulières. Les gens de Sainte-Marie ayant appris voilà quinze jours que je ne voulais point me présenter avaient pris la résolution de ne point aller au poll, de manière que dimanche dernier lorsque nous apprîmes que M. Caldwell amenait avec lui un grand nombre d'électeurs de Saint-Henry, pour lui et M. Têtu, et qu'ils auraient pu être élus à Saint-Joseph, faute d'électeurs en opposition, nous parlâmes à la porte de l'église en faveur de M. Langlois et nous engageâmes les habitants de Sainte-Marie à y aller. Un grand nombre nous le promit, mais ils disaient en même temps qu'ils voulaient m'avoir aussi pour représentant. On leur exposa que j'avais promis dans un comté de Montréal d'accepter la place de représentant si on m'y élisait, et que je ne pouvais pas me présenter ici pour cette raison. Nous ne leur parlâmes alors que de M. Langlois et nous leur dîmes de se décider pour un second, s'ils ne voulaient pas de M. Caldwell. Le lendemain qui était hier au matin, on vint me prendre de force chez moi pour leur aider, disaient-ils, à faire élire M. Langlois, mais ils avaient d'autres vues ; il arriva en même temps des émissaires de la Pointe-Lévy pour engager les gens de la Beauce à voter



HON. JEAN-THOMAS TASCHEREAU, SR.

pour moi, nous nous rendîmes au poll avec cent et quelques personnes, et Caldwell et Têtu avec quarante et quelques de Saint-Henry ; je fis mon possible pour engager les électeurs pour MM. Caldwell et Langlois. Caldwell pour lors se décida à ne pas prendre Têtu, tâchant par ce moyen de ramener les électeurs. Les habitants de Sainte-Marie me dirent pour lors que ce n'était pas pour M. Langlois qu'ils venaient, et qu'ils ne voteraient pour lui qu'au cas que je me présenterais avec lui. Je leur représentai que je ne pouvais pas accepter, parce que j'accepterais pour un comté de Montréal. Ils me représentèrent que le comté de Leinster où je devais être élu me permettrait de me désister en leur faveur vu que le comté de Dorchester était mon lieu de demeure. Je dis que si cela pouvait aller ainsi, on pouvait m'élire ici, mais que je ne promettais pas de laisser le comté de Leinster pour celui-ci s'ils ne me le permettait pas. Enfin au poll, je ne voulais pas monter sur les rangs, et il n'y eut que Caldwell et Langlois, mais les électeurs criaient malgré cela pour Langlois et moi. Je montai sur le poll alors et je leur représentai que je ne pouvais pas accepter sans une permission du comté de Leinster. N'importe ils voulaient voter pour moi, les voix se donnèrent, et à midi un quart Langlois et moi nous avions cent et quelques voix, et Caldwell avait 45, et comme nous nous aperçûmes que Caldwell ne pouvait plus faire venir de voteurs de la journée, nous cessâmes de faire voter les nôtres, et à deux heures étant passé plus d'une heure sans vote donné nous sommâmes l'officier rapporteur de clore le poll et de proclamer élus ceux qui avaient le plus de voix, en vertu de l'acte. L'officier rapporteur proclama Langlois et moi dument élus un peu de temps après. Pour lors Têtu qui représentait Caldwell qui venait de s'absenter dit à l'officier rapporteur qu'il y avait une irrégularité parce qu'il n'avait mis l'affiche à Saint-Joseph

que la veille : mais il ne se serait pas prévalu de cette irrégularité s'il avait été élu. En voilà bien long au sujet de cette élection. Je désirais que vous en connutes les circonstances.

Je dois avouer que c'est mon frère qui a fait cette élection car sans lui, MM. Caldwell et Têtu auraient été élus à Saint-Joseph pour la même raison, parce qu'il se serait passé plus d'une heure sans vote donné—et que si Linière n'eût pas parlé à la porte de l'église personne de Sainte-Marie n'aurait été au poll.

Quoique je sois élu ici, j'accepterai pour le comté de Leinster si j'y suis élu car c'est là la condition avec le comté de Dorchester, à moins que le comté de Leinster ne me permette d'accepter le comté de Dorchester.

Il devait se rendre aujourd'hui pour nous trois cents voix de Sainte-Marie, que nous sommes occupés à arrêter.

Mon frère en voulait à Caldwell et cherchait à le faire jeter hors de la Chambre.

Il faut remarquer que Caldwell ou son représentant a joué le même tour l'année dernière, et qu'il n'a été élu que parce qu'il y eut une heure sans vote donné car une demi-heure après le poll fermé il y vint un grand nombre d'électeurs pour Samson qui s'était présenté, et qui aurait peut-être réussi.

Ma femme m'a bien grondé, elle a bien grondé mon frère ; mais aujourd'hui nous sommes raccommodés.

Je vous prie de présenter mes respects à madame Panet et à Mlle Rose et mes amitiés à ma petite sœur et mes frères.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monsieur et cher papa,

Votre très humble et obéissant serviteur,

T. Taschereau

Sainte-Marie, le 24 octobre 1809. (1)

(1) Sur cette fameuse élection on peut consulter aussi " l'His oire de la seigneurie de Lauzon " de M. J.-Edmond Roy, vol. I^{er}, p. 384.

REPOSES

La première chapelle de Sainte-Anne de Beau-pré. (VIII, XII, 911.)—Le premier des amis de sainte Anne que nous rencontrons dans l'histoire de la colonie française au dix-septième siècle, est M. l'abbé Gabriel de Queylus, premier supérieur des Sulpiciens à Villemarie et grand vicaire de l'archevêque de Rouen.

M. Gabriel de Thubièrre de Levy Queylus était, dit le P. LeClereq, illustre par sa piété, sa doctrine et son grand zèle. Issu d'une ancienne famille du Rouergue, et abbé de Loc-Dieu, il s'était appliqué de bonne heure à l'étude, avait pris le bonnet de docteur en théologie, et s'était joint à M. Olier, à Vaugirard, pour s'exercer aux vertus de son état et travailler sous ses ordres à la réforme du clergé de France. Quoiqu'il eût joui, dès son enfance, d'un revenu considérable, il pratiquait d'une manière peu commune parmi les hommes de sa condition le renoncement aux biens de ce monde ; et devenu ensuite supérieur de la communauté de la paroisse de Saint-Sulpice à Paris, il porta, par l'efficacité seule de son exemple, les membres de cette communauté naissante, à se contenter de la nourriture et du vêtement, pratique qui a persévéré jusqu'à ce jour.

La probité, la capacité, le désintéressement et le zèle de M. de Queylus le désignèrent aux Associés de Montréal et à l'Assemblée des évêques de France comme très propre à diriger la Nouvelle Eglise que l'on voulait fonder dans la Nouvelle-France ; mais, après avoir tout pesé, on jugea plus expédient de se conformer, dans cette occasion, au désir des Pères Jésuites qui avaient proposé M. François de Laval de Montigny.

M. de Queylus nommé par M. Olier pour l'établissement d'un clergé séculier à Villemarie s'embarqua pour le Canada

le 17 mai 1657, avec trois compagnons et M. d'Ailleboust. Après une traversée très orageuse ils arrivèrent à Québec le 29 juillet. Quelque temps après, M. de Queylus se rendit à Villemarie.

Forcé par les circonstances de retourner à Québec dès la même année, M. de Queylus y passa environ un an pour y exercer les fonctions de curé dans l'église paroissiale en même temps que celles de grand vicaire. En sa qualité de curé, M. de Queylus s'efforça de mettre en honneur diverses pratiques de piété, dont il avait vu les salutaires effets dans la paroisse de Saint-Sulpice, à Paris, notamment la dévotion envers sainte Anne. Le grand éloignement où les habitants de la côte de Beaupré se trouvaient de l'église paroissiale de Québec leur faisait désirer depuis longtemps d'avoir dans le voisinage quelque chapelle où ils pussent recevoir les sacrements et assister au service divin. L'un deux, Etienne de Lessart, homme honorable, touché de leur dévotion, offrit en 1658, à M. de Queylus, une terre de deux arpents de front et d'une lieue et demie de profondeur, située sur sa concession au Petit-Cap, et ne mit d'autre condition à cette offrande, sinon que, dans la présente année, on commencerait sans délai et qu'on continuerait ensuite de bâtir une chapelle dans le lieu de ce terrain, que M. de Queylus trouverait le plus commode. Celui-ci accepta la proposition le 8 mars, alla peu après, avec un maçon, sur le terrain indiqué, et marqua lui-même au bord du fleuve Saint-Laurent, la place pour la future église, voulant qu'elle fût dédiée à sainte Anne et qu'elle en portât le nom. Enfin, le 23 suivant, il délégua M. Vignal, chapelain des Ursulines, particulièrement dévoué à sainte Anne, qui bénit la place de l'église, et la première pierre en fut posée par M. d'Ailleboust, exerçant alors les fonctions de gouverneur général. Cette église de Beaupré commencée sous M. de Queylus

et par ses soins, et construite sur les bords du fleuve, est bien la première qui a été érigée en Canada sous le vocable de sainte Anne, quoiqu'il existât déjà dans l'église paroissiale de Québec un autel dédié à Dieu sous le nom de cette sainte.

Aucun monument écrit, en effet, n'atteste qu'il eût jamais existé quelque chapelle dans cette côte avant l'année 1658. Jusqu'alors les habitants qui s'y étaient établis, n'avaient eu ni église ni chapelle ; et pour ne pas les laisser tout à fait privés de secours spirituels, la Compagnie des Cent Associés donnait autrefois 25 écus par an à un prêtre de Québec pour qu'il y fit chaque année quelque voyage.

La supposition qu'une église plus ancienne aurait été bâtie dans le même lieu par des Normands ou des Bretons, est une hypothèse fautive, démentie par les documents historiques du séminaire et de l'archevêché de Québec.

L'église de Sainte-Anne, dont parle Marie de l'Incarnation, " dans laquelle Notre Seigneur fait de grandes merveilles en faveur de cette sainte mère de la sainte Vierge ", était cette chapelle en bois qui avait été commencée du temps de M. de Queylus. "

Si M. de Queylus plaça cette église sous le vocable de sainte Anne, ce fut pour mettre de plus en plus en honneur le culte de cette sainte au Canada, conformément à ce que M. Olier avait déjà fait à Paris, et surtout dans la paroisse de Saint-Sulpice, par un effet de sa grande dévotion envers la sainte Famille de Jésus, Marie et Joseph, dont il voulut même que le monogramme servit d'armoiries à la Compagnie qu'il institua.

C'est donc à M. de Queylus que revient l'honneur d'avoir donné à sainte Anne sa première chapelle dans la Nouvelle-France. Sans doute la dévotion à la glorieuse patronne des Bretons était connue avant l'arrivée de ce vertueux ecclési-

astique dans ce pays, puisqu'un autel lui avait été dédié dans l'église paroissiale de Québec, dont la première pierre avait été bénite le 24 septembre 1647. Il donna cependant à cette dévotion un plus vif éclat et une plus grande extension en faisant construire au Petit-Cap cette chapelle où la bonne sainte Anne a opéré les premiers miracles signalés par la mère Marie de l'Incarnation et par Mgr de Laval. Et depuis, quelles merveilles n'a-t-elle pas accomplies !

Après avoir passé 14 ans au Canada pendant lesquels il s'appliqua généreusement à gouverner la colonie, M. de Queylus retourna en France dans l'automne de 1671. Les fatigues de ce dernier voyage ayant beaucoup altéré sa santé, il se retira, le 3 juin 1672, chez les Ermites du Mont Valérien, près Paris, dont la communauté était conduite par des prêtres du Séminaire. Sa santé y fut toujours languissante. Au mois de septembre 1676, il quitta le Mont Valérien, se retira d'abord à la communauté de la paroisse de Saint-Sulpice à Paris, et de là au Séminaire, où il mourut le samedi 20 mars 1677.

Tous les amis de sainte Anne doivent un souvenir reconnaissant à cet " homme d'une rare vertu et d'un mérite distingué. "

M. DE STE-A.

Le fief Saint-Denys (IX, V, 941.) — Le 12 mai 1679, le gouverneur de Frontenac et l'intendant Duchesneau concédaient à Nicolas Juchereau de Saint-Denys, pour et au nom de Joseph Juchereau son fils, âgé de six ans, à titre de fief et seigneurie, avec haute, moyenne et basse justice, les terres qui sont le long du fleuve Saint-Laurent du côté du sud, entre celles des sieurs de la Durantaye (Kamo-raska) et de la Bouteillerie (Rivière-Ouelle), contenant une lieue

de front ou environ avec quatre lieues de profondeur.(1)

Cette concession fut ratifiée par le Roi l'année suivante.

Joseph Juchereau mourut sans s'être marié le 11 novembre 1694, et le fief Saint-Denys resta à sa mère.

A la mort de cette dernière, en 1714, il passa entre les mains de son petit-fils, Joseph-Charles Juchereau de Saint-Denys, qui alla s'établir à Saint-Domingue et devint membre du Conseil Supérieur de cette colonie. Il en était encore le propriétaire en 1743. Le 23 septembre de cette année, l'intendant Hocquart condamne tous ses censitaires à lui exhiber leurs titres pardevant M. Boucault de Godefus, notaire.

C'est de lui que Antoine-Juchereau Duchesnay acquit le fief Saint-Denys.

A sa mort, le 12 juin 1772, le fief Saint-Denys passa à ses deux fils Antoine et Marie-Eustache. Ce dernier, par acte de cession consenti le 8 avril 1775 devant M^{re} Philippe-Emilien Pélisson, à Chambly (France), céda ses droits à son frère pour la somme de douze mille livres.

Le 15 décembre 1806, par la mort de l'honorable Antoine Juchereau Duchesnay, le fief et seigneurie de Saint-Denys se trouva divisé comme suit : 1/5 au docteur François Blanchet, époux de Catherine-Henry Juchereau Duchesnay ; 1/5 au chevalier Jean-Baptiste Juchereau Duchesnay ; 1/5 à l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau, époux de Louise-Françoise Juchereau Duchesnay ; 1/5 à Michel-Louis Juchereau Duchesnay ; et enfin 1/5 à Antoine-Louis Juchereau Duchesnay.

En 1809, le docteur Blanchet avait acheté les parts des quatre autres héritiers, de sorte qu'il se trouvait le seul propriétaire du fief Saint-Denys.

(1) " Insinuations du Conseil Supérieur," Cahier B, folio 36.

Le docteur Blanchet mourut à Québec le 24 juin 1830. Par son testament fait la veille devant M^{re} C. D. Planté il légua ses biens à ses quatre enfants, savoir : 1. Catherine-Henriette (M^{me} Chaffers) avec substitution à ses enfants ; 2. Françoise-Julie-Hermine (M^{me} Hudon) ; 3. Françoise-Hélène-Fanny (M^{me} Poulin) ; 4. Antoine-François-Denis Blanchet.

En septembre 1831, les 475 du fief Saint-Denys furent vendus par le shérif de Québec, en vertu d'un bref émané à Québec, le 8 mai 1831, à la poursuite de D. Taylor et sons, de Londres, pharmaciens, contre les biens de Catherine-Henry Juchereau Duchesnay, veuve Blanchet. Celle-ci racheta.

Le docteur Antoine-François-Denis Blanchet mourut célibataire le 19 novembre 1845. Par son testament reçu le 13 du même mois par M^{re} Defoy il donnait l'usufruit de ses biens à M^{me} Poulin, sa sœur, pour à sa mort la propriété être divisée entre les enfants de ses deux sœurs M^{mes} Poulin et Hudon, et M^{lle} Henriette Chaffers, sa nièce. Lors de sa mort M. Blanchet était propriétaire indivis de la moitié du fief Saint-Denys, et M^{mes} Poulin, Hudon et M^{lle} Chaffers étaient propriétaires indivis pour chacune un tiers de l'autre moitié.

Par la mort du docteur Blanchet, donc, M^{me} Poulin se trouva usufruitière de la moitié du fief sa vie durant et l'autre moitié se divisa entre elle même, M^{me} Hudon et M^{lle} Chaffers (plus tard M^{me} Lévy). Il en fut ainsi de 1845 jusqu'à la mort de M^{me} Hudon décédée intestat à la Rivière du Loup le 9 février 1862. Sa part, c'est-à-dire le 176 indivis, passa alors à ses enfants : Ernest Hudon, Emile Hudon, Denis Hudon, Horace Hudon, Juliana Hudon. Cette dernière mariée à M. Bertrand et M. l'abbé Ernest Hudon seuls ont gardé leurs parts.

Mme Poulin est décédée à Rimouski le 2 septembre 1883 léguant le 176 dont elle était propriétaire à ses deux fils, Denis Poulin (maintenant décédé et représenté par sa seule enfant Françoise Poulin) et Alphonse Poulin (également décédé et représenté par sa veuve).

Par la mort de Mme Poulin, la demie indivise dont elle jouissait s'est divisée entre les cinq héritiers Hudon, Mme Lévy, et ses deux fils, et Denis et Alphonse Poulin. Mme Lévy est décédée à Montréal le 20 novembre 1900 nommant son fils, M. H. E. Lévy, son exécuteur testamentaire.

Les propriétaires actuels du fief Saint-Denys sont : M. H. E. Lévy, es-qualité, pour 176 et 1716 ; Mme Alphonse Poulin, pour 1712 et 1716 ; Mlle Françoise Poulin, pour 1712 et 1716 ; Mme Bertrand, pour 1730 et 1716 ; M. l'abbé Ernest Hudon, pour 1730 et 1716 ; le séminaire de Québec, pour 3730 et 3716.

P. G. R.

François Pelletier, premier colon du Lac Saint-Jean. (IX, V, 945.)—Le premier européen qui pénétra à travers les forêts vierges du Saguenay et du territoire s'étendant au nord du Lac St-Jean fut le P. Charles Albanel, jésuite.

Le *Journal des Jésuites* nous rend compte de ses diverses missions.

Le 13 avril 1651, Charles Panie part en canot avec deux Hurons pour aller quérir à Tadoussac le P. Albanel qui avait hiverné avec les Montagnais. Ils sont de retour le 22 du même mois, et le P. Albanel est en bonne santé. Ce Panie dont le nom est mentionné plus haut fut plus tard novice chez les Jésuites.

Le 2 mai de la même année, le P. Albanel part de nouveau pour Tadoussac et Gaspé dans une barque sous le commandement de Charles Quen.

L'année suivante, 1653, le 4 mai, le P. Albanel, accompagné par le P. de Quen, partent pour Tadoussac où ils passent l'hiver suivant et ne sont de retour que le 10 avril 1653.

Le 13 novembre 1653, L'Espinay arrive de Tadoussac avec des lettres du P. Albanel, "descendu pour aller dans le Saguenay." Et le *Journal* remarque que le lendemain il "neigeait puissamment."

En 1656, le P. Albanel hiverna avec les Sauvages du Saguenay, et l'année suivante, le 8 mars, il arrive à Québec, "de son hivernement," accompagné de M. L'Espinay, et de quatre autres Français. Ils étaient venus par terre, du côté sud, et le *Journal* nous dit que le pauvre Père "eut faim en chemin en son retour par terre l'espace de quinze jours."

Il s'était à peine remis des fatigues et des privations de ce pénible voyage, qu'il repartait de nouveau, encore avec L'Espinay, pour Tadoussac. C'était le 22 mars.

Il en revient en chaloupe le 15 juillet 1657. Il dut y retourner immédiatement, car le *Journal* nous dit qu'il en arriva pour la troisième fois, le 17 août, à quatre heures du matin.

Ce Père dévoué séjourna à la mission de Tadoussac jusqu'au printemps de 1660. Avant son départ, il avait marié un Français nommé François Pelletier avec une sauvagesse chrétienne, sans publication de bans, ni avis donné par de ça aux parents, ni à Monsieur l'Evêque, ni à Monsieur le Gouverneur ; ce qui fit beaucoup de bruit.

L'histoire a des lacunes. Souvent il manque des chaînons à la chaîne des événements. C'est ainsi que le nom du premier colon du Saguenay et du lac St-Jean, ne nous a pas été transmis dans les annales du pays. Ce n'est donc que par hypothèses, que nous pouvons procéder.

Mais si nous rapprochons certains détails que nous trou-

vons dans le *Journal des Jésuites* et ailleurs, il nous sera permis de faire certaines déductions.

Nous venons de voir que le P. Albanel avait marié, à Tadoussac, en 1660, un nommé François Pelletier avec une sauvagesse. Si d'un autre côté, nous consultons la carte dressée par l'arpenteur Joseph-Laurent Normandin, à la suite d'un arpentage qu'il fit en 1733, dans la région du Lac Saint-Jean, jusqu'à deux cents milles au nord-ouest du lac du même nom, nous voyons l'indication d'un établissement appartenant à un nommé Pelletier, situé à cent quatre-vingt neuf milles au nord-ouest du lac Saint-Jean. L'établissement de ce Pelletier se dressait inopinément au milieu de la solitude, dit Buies, et son apparition faisait naître toute espèce de suppositions fantastiques. "Qu'était-ce que ce M. Pelletier, continue Buies, qui vivait ainsi seul dans ce lointain presque inaccessible, et quels desseins y pouvait-il nourrir ? Était-ce un coureur des bois, un philosophe ou un ermite ? Aucune tradition ne nous éclaire à ce sujet : contentons-nous d'admirer l'audace et le courage d'un homme qui pouvait vivre absolument seul dans un pareil exil, entouré de tous les dangers et capable de les braver tous également."

Ce Pelletier, qui vivait seul en 1732, à cent quatre-vingt neuf milles au nord-ouest du Lac Saint-Jean, c'est le premier colon de la région du Lac Saint Jean et je le salue comme tel.

Serait-ce osé que de déduire que ce Pelletier pouvait être proche parent du Pelletier qui épousait une sauvagesse à Tadoussac, en 1660 ? je suis porté à croire que les deux n'en font qu'un seul, et j'ose même affirmer que ces deux Pelletier sont très proche parent de François Pelletier, fils de Nicolas Pelletier, maître-charpentier, de Saint-Pierre de Golardon, en Beauce, et de Jeanne Roussy, et époux, en première noces, de Dorothée la Sauvagesse, et en secon-

des noces, de Marguerite-Madeleine Morisseau, dont le nom est mentionné dans le *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay.

François Pelletier, époux de Dorothée la Sauvagesse, je salue en toi le premier colon du Lac Saint Jean.

Le premier, il y a déjà au-delà de cent vingt-cinq ans, tu as bravé tous les dangers qui se présentaient sur la route pour aller planter ta tente à cent quatre-vingt neuf milles au delà de la "grande Mer douce." Tu avais sans aucun doute des goûts d'aventures, tu aimais, à n'en pas douter, la vie pleine de dangers au milieu des forêts vierges de la région saguenéenne, et c'est probablement pour cela que tu as uni ton sort à une fille des bois, Dorothée la Sauvagesse.

François Pelletier appartenait à une famille de huit enfants. Un de ses frères, Nicolas, épousait, lui aussi, le 22 juin 1673 à Québec, une Sauvagesse montagnaise, veuve d'Augustin Sauvage, du nom de Madeleine Tegoussi.

Pelletier avait apparemment suivi le P. Albanel dans ses missions à Tadoussac et au-delà. Le *Journal des Jésuites* nous dit le 21 novembre 1659 "partit le P. Albanel pour aller hiverner à Tadoussac avec Guillaume Boivin et François Pelletier d'une part, et Mons. d'Auteuil et deux matelots de l'autre. C'est une épreuve qu'on fait, ajoute le *Journal*, pour voir si cela se doit continuer, n'ayant encore jamais été fait de la sorte ; Guillaume Boivin était à nos frais, et non Fr. Pelletier quoique sous notre nom."

François Pelletier n'eut pas d'enfant de son mariage avec Dorothée ; car elle mourut un an à peu près après son mariage. Elle décéda à Québec le 13 avril 1661. Le 26 septembre de la même année Pelletier épousait en secondes noces, à Québec, Marguerite Madeleine Morisseau, fille aînée de Juhen Morisseau, de Villeroge, en Picardie, et de Anne Brellancour, de Saint-Pierre, en Picardie.

Pelletier eut deux enfants de sa seconde femme. Ces deux enfants du premier colon du Lac Saint-Jean méritent une mention spéciale. Je vais donc faire en le ir honneur une petite revue généalogique.

I. L'aînée des enfants de Pelletier était une fille. Elle fut baptisée à Sillery le 14 octobre 1662 et reçut les noms de Marie-Angélique. Elle eut pour parrain le baron Pierre Dubois d'Avangour, gouverneur de la Nouvelle-France de 1661 à 1663. Marie-Angélique épousait en première nocés, François Bayard, avec qui elle eut huit enfants. En secondes nocés, elle épousait aux Trois-Rivières, le 25 mai 1709, Antoine De Gerlais, fils de Jean DeGerlais.

II. François, baptisé à Sillery le 2 décembre 1663. Le 2 mai 1689, il épousait à Champlain Madeleine Thunay, enfant de Félix Thunay dit Dufresne et de Elizabeth Lefebvre. Ils n'eurent qu'un enfant Jean-François, baptisé à Sorel le 15 août 1691. Ce Jean François Pelletier alla s'établir à Détroit, où il épousait, le 25 mars 1718, Marie Robert, fille de Pierre Robert et de Angélique P. Ptoloméé, qui s'établirent à Détroit, vers 1710. Le irs descendants ont fait souche à Détroit et à Munro, sur les bords du lac Hrié.

III. Marguerite, née le 30 août 1666, mariée le 7 mai 1685, à Sorel, à Charles Boucher, fils de François Boucher et de Florence Gareman, de Baigneux, près de Soissons. Le grand père de Charles Boucher, Marin Boucher, était établi à la rivière Saint-Charles, sur les terres ayant appartenues aux Récollets. Il est mort au Château-Richer le 29 mars 1671. Neuf enfants naquirent de ce mariage. Ils s'établirent d'abord au Château-Richer, puis à Sainte-Famille, et définitivement à l'île Dupas.

IV. Joseph, baptisé à Sillery le 22 mars 1665, apparemment mort en bas âge.

V. Geneviève, née le 16 mars 1668, mariée à Montréal, le 14 mai 1690, à Jacques Desgagné, sergent de François Des

Melaises, capitaine d'une compagnie. Il était fils de Robert Desgagné et de Marguerite Voisin, d'Uvé, évêché de Bayeux. Ils eurent huit enfants. Desgagné mourut le 17 septembre 1714.

VI. Catherine, née en 1670 ; mariée aux Trois Rivières, le 12 novembre 1697, à Denis Foucault, fils de Jean François dit Foucault, de Saint-Michel, évêché de Périgueux, et de Elizabeth Provost. Ils eurent sept enfants.

VII. Michel, né en 1674 ; mariée à Sainte-Famille, le 6 juillet 1697, à Françoise Meneux, enfant de Jacques Meneux, dit Châteauneuf, et de Marguerite Le Preuvier. Le père de Marguerite Le Preuvier était procureur au Parlement de Paris. Michel Pelletier eut onze enfants qui s'allièrent aux familles Péloquin, Maudeville, Courmayer, Piette, Plante, Bourgeois et Desmarais. Un de ses enfants, Antoine, respecta les habitudes de la famille et épousa une sauvageonne algonquienne du nom de Marie Douza. Michel Pelletier prit par la suite le surnom de d'Antaya, probablement un qualificatif algonquin.

VIII. Pierre, né en 1676 ; marié à Sainte Famille, le 13 août 1703, à Marguerite Rousseau, enfant de Symphorien Rousseau, et de Marguerite Binaudière, seconde femme de Rousseau, qui elle-même était veuve de François Dupont, ce qui ne l'empêcha pas de convoler une troisième fois après la mort de son mari. Pierre Pelletier eut onze enfants.

IX. Elizabeth, née le 18 septembre 1677.

X. Louise, née le 22 septembre 1678 ; mariée à Sainte-Famille le 13 août 1703, à Jean-Baptiste DeBlois. Elle mourut peu de temps après son mariage, le 26 novembre 1703.

Voilà la couronne généalogique que François Pelletier, celui que j'ai consacré le premier colon du lac Saint-Jean, a laissée pour transmettre à la postérité sa bravoure et sa témérité.

Dans presque toutes ces dix souches, nous trouvons le nom de Dorothée donné à une fille en mémoire de la grand-mère Dorothée la sauvagesse.

Aujourd'hui, les descendants de François Pelletier sont innombrables et se sont répandus un peu partout et ont fait de nombreuses alliances.

OUIATCHOUAN

Les barons de Saint-Castin. (VII, VI, 812.)—La maison d'Abbadie, de Maslacq, en Béarn, est fort ancienne et a formé, dans la seconde moitié du XVII^e siècle et au XVIII^e siècle, quatre branches connues sous les noms de *d'Abbadie d'Arboucave*, *d'Abbadie de Saint-Germain*, *d'Abbadie de Camou* et *d'Abbadie de Saint-Castin*.

Saint-Castin est une commune du canton de Morlâas et de l'arrondissement de Pau. En 1385, Saint-Castin comprenait 15 feux et ressortissait au bailliage de Pau. Cette commune se trouve à douze kilomètres de Pau et à six kilomètres de la petite ville de Morlâas et compte, aujourd'hui, 260 habitants.

Jean Jacques d'Abbadie, seigneur de Saint-Castin, de Herrère, d'Escout, et d'Escout, naquit à Escout, le 1^{er} novembre 1620.

Au mois de juillet 1654, il obtint de Louis XIV l'érection en baronnie de sa terre de Saint-Castin.

Le baron de Saint-Castin épousa Isabeau de Béarn de Bonasse qui mourut de la peste, à Arette, à l'âge de 24 ans, le 17 novembre 1652. Son mari décéda avant le 16 février 1666, laissant trois enfants :

Jean Jacques d'Abbadie, qui mourut sans postérité ; Marie d'Abbadie de Saint-Castin qui devint la femme de Jean de Labaig, successivement avocat au parlement de Navarre, jurat d'Oloron, conseiller du roi, etc etc, et enfin Jean-Vincent d'Abbadie de Saint-Castin, celui qui vint dans la Nouvelle-France.

Jean-Vincent d'Abbadie, seigneur et baron de Saint-Castin, naquit vers 1652, probablement à Escout.

Il émigra, de bonne heure, au Canada, en qualité de lieutenant dans les troupes du roi.

Il y épousa, vers 1688, Mathilda Mataconando, princesse indienne, fille de Mataconando, général en chef des indiens abénakis, et devint comme le véritable roi de la puissante et belliqueuse nation des Micmacs. Jean-Vincent d'Abbadie de Saint-Castin mourut avant le 3 février 1717. Il avait eu de Mathilde Mataconando, Bernard-Anselme d'Abbadie.

Bernard-Anselme d'Abbadie, seigneur et baron de Saint-Castin, fit ses études au séminaire de Québec d'où il sortit en 1704.

Deux ans plus tard, il était lieutenant du détachement de la marine au Canada.

Il épousa, le 31 octobre 1707, à Port-Royal, Marie-Charlotte d'Amours, fille de Louis d'Amours, seigneur de Jemsek. Il mourut avant le 16 juin 1723. Sa veuve décéda à Pau le 27 février 1734, à l'âge de 45 ans et fut enterrée le lendemain dans l'église Notre-Dame de cette ville. Ils avaient eu de leur mariage :

I. Marie-Anselme d'Abbadie de Saint-Castin, qui naquit à Québec vers 1711, devint, le 23 juin 1730, dans l'église du Faget d'Oloron, la femme de Pierre de Bourbon, avocat au parlement de Navarre, et décéda à Oloron le 18 juillet 1778, à l'âge de 67 ans.

2. Brigitte d'Abbadie de Saint-Castin qui étudia aux ursulines de Québec ;

3. Louise d'Abbadie de Saint-Castin, née à Pau le 23 février 1716, mariée dans cette ville le 23 juin 1735 à Bertrand de Sarthopon, d'Accous, praticien.

Vous trouverez d'intéressants détails sur les barons de Saint-Castin dans une *Notice généalogique sur la maison d'Abbadie*, par M. Dufau de Maluquer, publiée dans les *Mémoires de la Société Royale du Canada*.

QUESTIONS

954—De quelle partie de la France venait la famille de notre historien national, F. X. Garneau ? XXX.

955—M. J. M. LeMoine dit, dans ses *Notes de voyages*, en parlant de l'expédition de Arnold contre Québec, qu'il était enjoint au général américain d'avoir toutes espèces de bons procédés pour le jeune Pitt, fils du célèbre lord Chatham.

Pourquoi les révoltés montraient-ils tant de considération au fils de lord Chatham ? Qu'est devenu ce jeune Pitt ?

ANGL.

956—Où trouverais je des renseignements sur la construction des vaisseaux au Canada sous le régime français ? On me dit que plusieurs vaisseaux de guerre furent construits dans les environs de Québec.

A. O.

957—Existe-il encore des descendants du fameux d'Iberville ? Après sa mort, sa veuve alla résider en France, amenant son fils avec elle. A-t-on des renseignements sur la carrière de ce jeune d'Iberville ?

B. C.

958—Les comédies de Joseph Quesnel, mort à Montréal en 1809, ont-elles toutes été publiées ? Ne vaudrait-il pas la peine de réunir les pièces du père des jeux scéniques au Canada ?

DRAMA.

959—Dans la liste des officiers servant à l'île Royale en 1750 on voit le nom du chevalier de Montalembert. Cet officier appartenait-il à la même famille que le célèbre comte de Montalembert ?

I. ROY

960—Je vois dans *Holden's journal and orderly books*, 1776-1778, (chez Joel Munsell's sons, 82, Rate street, Albany, N. Y.) qu'un colonel Hale se rendit avec partie de son régiment à un officier anglais et quelques soldats—Pourriez découvrir quel était cet officier anglais ?

C. B. DE BOUCHERVILLE

QUÉBEC-CENTRAL

LES TRAINS QUITTENT LÉVIS

8.00 } EXPRESS DES MONTAGNES BLANCHES
A. M. } Pour Fabyans, Portland, Sherbrooke, Beauce
et Mégantic, chars Pullmand, Parloir, Buffet
jusqu'à Portland.

3.50 } EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK,
P. M. } pour Sherbrooke, Boston, Springfield, New-
York, tous les points de la Nouvelle-Angleterre,
aussi Beauce et Mégantic, chars Pullman dortoirs sur ce
train.

2.05 } SPÉCIAL DE NEW-YORK ET BOSTON.
P. M. } Ce nouveau train commencera à circuler le 24.
juin avec chars directs faisant le trajet le plus
rapide entre Québec et New-York.

7.00 } ACCOMMODATION. De Lévis à Sherbrooke.
P. M. } et tous les points sur le chemin de fer Boston
& Maine.

LES TRAINS ARRIVENT À LÉVIS

Express de Boston et New-York à 12 hrs, midi. Spécial
de Boston et New-York à 1.10 hr. p. m. Express des Mon-
tagnes Blanches à 8.55 hrs p. m. Accommodation à 8.45 h.
a. m.

Almanach Iroquois

POUR 1903

(CINQUIÈME ANNÉE)

PAR

L'ABBÉ GULLAUME FORBES

Prix : \$0.10

S'adresser à l'auteur, à Caughnawaga.

A VENDRE

Une série complète

DE

LA REVUE CANADIENNE

DE 1864 A 1903

En parfait ordre. Absolument complète.

Excellentes conditions.

S'adresser au

“ BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES ”

LÉVIS